



*CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE
POPULAIRE*

*RAPPORT EXTERNE
2017*

Conseil d'administration

Période législative 2013 - 2017

Conseil d'administration

- | | |
|-----------------------------|--|
| * Didier Berberat | Conseiller aux Etats, La Chaux-de-Fonds
Président |
| * Jean-Claude Baudoin | Directeur du Bureau neuchâtelois des métiers du bâtiment, Bôle |
| * Yanick Stauffer | Juriste, La Chaux-de-Fonds |
| ** Roland Debély | A. conseiller d'Etat, Cernier
Vice-président |
| ** Gérard Grisel | Indépendant, Auvernier |
| ** Daniel Lavanchy | Directeur d'EMS, St-Blaise |
| ** Veronika Pantillon | Juriste, Bevaix |
| * Représentant de l'Etat | |
| ** Représentant des assurés | |

Cynthia Da Silva	Secrétaire de direction, Rochefort Secrétaire hors conseil
------------------	---

Direction

Dimitri Kroemer	Directeur
Sandra Noirjean	Sous-directrice, actuaire
Jean-Bernard Uldry	Sous-directeur, responsable financier

Commission de contrôle

Jacques Rais	Expert-comptable, Le Landeron Président
Christophe Gardet	Economiste, Bevaix Membre
Laurence Vaucher	Archéologue, Môtiers Secrétaire

Organe de contrôle

KPMG SA, Neuchâtel

Actuaire-conseil

Pittet Associés SA, Genève

RAPPORT DU PRESIDENT

Didier Berberat – Président du Conseil d'administration

Dans ces mêmes colonnes, l'an passé, nous évoquions la préoccupation qui est la nôtre – comme celle, sans doute, de toutes les caisses de pension helvétiques – concernant le comportement des marchés boursiers et l'évolution du rendement des placements de la fortune. Ces placements, vous le savez, jouent un rôle central dans le financement des prestations des institutions financières (c'est pour cela que l'on parle de « 3^e cotisant ») et, par conséquent, dans la santé financière à long terme de celles-ci. Je suis heureux de pouvoir débiter cette année mon message en relevant que l'exercice 2017 a été, en la matière, une bonne – voire une très bonne – mouture pour la CCAP.

Rendements consolidés de 6.7%

En effet, sur l'ensemble de l'année, nos rendements consolidés s'élèvent à 6.7%, alors qu'ils se situaient à 2.4% à fin 2016. L'honnêteté veut que l'on précise d'emblée que cette performance est, malgré tout, inférieure à celle de l'indice Credit Suisse – indice qui fait référence et que nous avons coutume d'évoquer dans notre compte-rendu – qui nous apprend que les caisses de pension suisse ont obtenu, en moyenne, un rendement de 8.05% à fin 2017 (contre 3.87% à fin 2016). Mais cette différence, parce qu'elle tient au caractère délibérément prudent de notre allocation d'actifs (nous n'avons que 26.3% d'actions, alors que certaines institutions en détiennent plus de 40%), n'affaiblit pas la légitimité de notre satisfaction.

Ce d'autant plus que le principal bénéfice de ce bel exercice se situe au niveau de la santé financière de la CCAP – santé financière dont le degré de couverture, qui exprime le rapport entre la fortune de l'institution et ses engagements auprès des assurés, est le principal indicateur. Il s'est sensiblement renforcé en 2017, passant de 107.6% à 111.39%, avec une réserve de fluctuation de valeurs (réserve pour se prémunir de la volatilité des investissements) atteignant 75.9% de son objectif (15% de la totalité des engagements de la caisse), alors qu'elle se situait 48.8% à fin 2016.

Une autre satisfaction tient à la croissance de nos effectifs enregistrée durant l'année 2017 dans le domaine du 2^e pilier. 75 nouveaux employeurs ont décidé de nous faire confiance, faisant approcher de 8000 le nombre de nos assuré(e)s actif(ve)s. Bien entendu, certains nous ont quittés, mais la balance nous est durablement favorable, ce qui montre bien que notre modèle est solide et qu'il continue de séduire les entrepreneurs de la région. Plus que jamais, la CCAP s'affirme comme un pilier de la vie économique neuchâteloise.

Une réforme repoussée

Si 2017 a été, on le voit, plutôt positive au niveau des performances, on ne doit pas oublier qu'elle a été une année difficile au niveau des conditions cadre, avec le refus par le peuple, en septembre, de la réforme Prévoyance vieillesse 2020. C'est la troisième fois en 20 ans que les Suisses et les Suissesses repoussent une réforme des retraites, au point que certains se demandent, à l'instar du quotidien L'Express, si "la démocratie suisse est capable de mener à bien l'assainissement de la principale assurance sociale du pays". En décembre 2017, le Conseil fédéral a décidé de proposer les mesures nécessaires pour le 1^{er} pilier et la partie obligatoire du 2^e pilier dans le cadre non plus d'une seule réforme, mais de deux projets distincts. Non sans insister sur le fait que l'objectif reste le même : maintenir le niveau des rentes et assurer le financement à moyen terme de la prévoyance vieillesse, tout en tenant compte des besoins en matière de flexibilité. La réforme de l'AVS est au programme de 2018, mais rien n'est avancé pour la prévoyance professionnelle, bien que tout le monde parle d'urgence, et que l'échéance des votations fédérales de 2019 est dans les esprits comme un horizon au-delà duquel il semble difficile d'aller. Le Conseil d'administration de la CCAP suit, bien entendu, ce dossier de près.

Avant de conclure, et comme j'aime à le faire, il m'appartient de rappeler que la CCAP ne serait rien sans l'engagement et la compétence de ses cadres et collaborateurs, menés par Dimitri Kroemer, directeur. Je salue la qualité du travail accompli durant l'année 2017, et je remercie toutes celles et tous ceux qui y ont contribué, sans oublier mes collègues du Conseil d'administration et de la Commission de contrôle.

Je vous remercie infiniment de votre confiance, et vous souhaite bonne lecture des comptes de l'année 2017.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Madame, Messieurs les Conseillers d'Etat,**

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du conseil d'administration et les comptes au 31 décembre 2017 de la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP).

Généralités

Depuis l'introduction de la 1^{ère} révision de la LPP au 1^{er} janvier 2005, les comptes sont établis selon la norme Swiss GAAP RPC 26, en conformité avec la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, les ordonnances sur la LPP, en particulier l'OPP2, et la loi sur la CCAP.

Résultats 2017

C'est avec satisfaction que l'institution a bouclé l'exercice écoulé. Le compte d'exploitation consolidé laisse apparaître un résultat opérationnel positif de **CHF 36'994'822**. Ce montant est attribué à la réserve pour fluctuations de valeurs (RFV) qui s'élève désormais à **CHF 95'969'516** (2016 : 58'974'694).

A la fin de l'exercice sous revue, le total du bilan consolidé atteignait **CHF 974'517'578** (2016: CHF 896'940'959).

Prévoyance professionnelle (2^{ème} pilier)

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques au 31 décembre 2017 atteignaient **CHF 603'455'081**. L'institution applique le taux d'intérêt LPP fixé par le Conseil Fédéral sur la partie obligatoire et surobligatoire des avoirs de vieillesse des assurés.

L'encaissement des cotisations ordinaires (employeurs et assurés) a progressé de 2.36%, 2017 : CHF 38'335'074 (2016 : CHF 37'452'657).

En 2017, l'institution a octroyé une rémunération supplémentaire aux assurés de 0.80%, en sus du taux minimum LPP édicté par le Conseil fédéral (1%).

Autres activités d'assurance (3^{ème} pilier)

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques au 31 décembre 2017 atteignaient **CHF 239'269'286**. L'encaissement des primes a progressé de 3.09%, 2017 : CHF 22'272'253 (2016 : CHF 21'603'690).

Degré de couverture légal selon l'article 44, alinéa 1, OPP2 et provisions techniques

Le rapport de notre actuaire-conseil confirme qu'au 31 décembre 2017, la fortune au bilan couvrait les engagements consolidés à 111.39% (2016 : 107.32% consolidé).

Les provisions techniques atteignaient toujours les valeurs cibles définies dans le règlement pour les passifs de nature actuarielle.

Placements mobiliers et autres

L'institution a adhéré à « RP – Fonds institutionnel » de Retraites Populaires au 1^{er} janvier 2010. La performance moyenne des placements se situe à 6.7%.

Rétrospective 2017 – évolution des marchés

Le millésime 2017 aura été un très bon cru en matière de gestion des actifs. D'une part les performances absolues sont fortement positives, d'autre part **la gestion active a obtenu de très bons résultats**, avec une surperformance de la plupart des classes d'actifs par rapport à leur indice. **La forte progression des marchés actions** explique en grande partie les bonnes performances globales sur la période. L'année aura en effet été marquée par un regain d'optimisme constant sur les marchés, grâce à des indicateurs macro-économiques très positifs et en amélioration dans toutes les régions.

Aux Etats-Unis, 2017 a débuté avec l'intronisation de Donald Trump à la Présidence des Etats-Unis. Après des mois d'un leadership souvent chaotique et l'échec de la réforme d'Obamacare, l'année se termine sur un succès pour le gouvernement avec l'adoption de la réforme fiscale par les Chambres. Celle-ci va permettre une baisse du taux d'imposition des entreprises et favoriser les dépenses d'investissement via leur déductibilité fiscale. **En Europe**, l'éloignement temporaire de la menace populiste en Hollande, en France et en Allemagne a coïncidé avec une reprise économique vigoureuse. La zone euro est rapidement passé du statut de maillon faible à celui de moteur de la reprise, ce qui a conduit à une hausse des marchés actions et de l'euro. **La monnaie européenne s'est en effet fortement appréciée par rapport au CHF** avec l'amélioration des conditions économiques en Europe. **Au Japon**, la combinaison de réformes structurelles du gouvernement Abe et d'une politique monétaire agressive a permis une reprise de la croissance, de la confiance et du marché. Quant aux **marchés émergents**, la faiblesse du USD et la reprise globale a permis à la plupart de ceux-ci d'améliorer leurs perspectives après la forte dégradation de ces dernières années, ce qui a abouti à une très forte progression des marchés actions de la plupart de ces pays.

La vigueur de la reprise économique a relégué la **dimension politique au second plan**. Ni les difficiles négociations du Brexit, ni les élections françaises ou allemandes, ni la situation en Catalogne ou au Proche-Orient, ni même les missiles nord-coréens n'ont réussi à faire dérailler les marchés.

Dans cet environnement de **reprise synchronisée et d'inflation contenue**, les **conditions monétaires** globale sont restées extrêmement **accommodantes**. La Fed a certes poursuivi son resserrement monétaire avec trois décisions d'augmentation de ses taux directeurs, la dernière à mi-décembre. Cependant, la réduction de la taille de son bilan vient à peine de commencer et ces hausses de taux ont été largement compensées par la poursuite de l'assouplissement monétaire en Europe et au Japon. Cette abondance de liquidités explique l'apparente contradiction entre hausse des marchés actions et faiblesse des taux. En effet, dans un contexte de reprise de la croissance et d'éloignement des tendances déflationnistes, les taux longs devraient remonter. Or, leur progression est restée limitée durant l'année.

Avec le resserrement monétaire attendu ces prochains mois, on parle de plus en plus des **politiques budgétaires** pour prendre le relais. Ce virage est déjà en place aux Etats-Unis avec l'adoption de la nouvelle loi fiscale. En Europe, une plus grande intégration budgétaire dépendra en grande partie de la position de l'Allemagne, mais les politiques d'austérité semblent appartenir au passé. La combinaison d'une reprise globale synchronisée et de politiques budgétaires moins strictes pourrait favoriser le retour de l'inflation et une remontée des taux. Mais cette transition devra être très progressive, au risque de créer des turbulences dans certains segments du marché obligataire.

Conclusion

Contrairement à 2018 qui s'annonce plus difficile, l'année 2017 a été très positive du point de vue des performances globales grâce notamment à la forte performance des marchés actions.

La situation actuarielle et financière de la CCAP est saine. Nous tenons à remercier notre fidèle clientèle, le directeur et ses collaboratrices et collaborateurs qui ont permis de consolider la place importante de la CCAP dans le canton de Neuchâtel.

Neuchâtel, octobre 2017

Au nom du Conseil d'administration
Didier Berberat
Président

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE AU CONSEIL D'ETAT

Au Conseil d'Etat de la République et du Canton de Neuchâtel

Monsieur le Président,
Madame la conseillère d'Etat et Messieurs les conseillers d'Etat,

La commission de contrôle de la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP) a le plaisir de vous présenter son rapport pour l'exercice 2017, selon l'article 14 de la loi sur la CCAP (LCCAP).

La commission a donné mandat à la fiduciaire KPMG SA à Neuchâtel, aux fins de vérifier la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017, établis conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26. Dans son rapport du 1^{er} octobre 2018, l'organe de révision atteste notamment que les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à la loi sur la CCAP et aux règlements.

L'actuaire-conseil, Pittet Associés SA à Lausanne, mandaté par le conseil d'administration pour contrôler les éléments de nature actuarielle à la date de la clôture des comptes au 31 décembre 2017, a attesté, dans son rapport du 14 septembre 2018, que les réserves techniques de la CCAP sont complètes et qu'elles ont été déterminées conformément aux règles de calcul actuariel et aux bases techniques (tables de mortalité et taux d'intérêt technique) en vigueur. Les capitaux de prévoyance et provisions techniques, selon ledit rapport atteignent CHF 842'724'367 à la date du bouclement. Ces engagements actuariels ont augmenté de 4.6% par rapport à l'exercice précédent.

L'année 2017 est principalement marquée par un excellent résultat au niveau des placements financiers. En effet, en comparaison avec l'exercice précédent, la rentabilité 2017 des placements financiers affiche une performance de CHF 61'310'032.57 représentant ainsi 6.7% de la moyenne des placements (en 2016, cette même performance était de CHF 20'268'848.95 représentant 2.4% de la moyenne des placements). Ce taux de performance est en phase avec l'évolution des marchés financiers en 2017.

L'exercice 2017 présente un excédent de produits de CHF 36'994'822. Conformément aux règles comptables applicables en la matière, il a été entièrement attribué à la réserve pour fluctuation de valeurs, dont le but est de faire face à une baisse des marchés financiers. Suite à cette opération, la réserve pour fluctuation de valeurs au 31 décembre 2017 s'élève à 75.9% de sa valeur cible.

Le taux de couverture à fin décembre marque une augmentation sensible par rapport à l'année précédente puisqu'il s'élève à 111.39% contre 107,32% à fin 2016, avec un taux technique de 2%.

La commission de contrôle a pu constater que la comptabilité est tenue avec soin et exactitude. Dans le cadre de ses réunions mensuelles, elle a pris acte de l'emploi et du placement des fonds. En outre, elle a approuvé le budget 2018 et les comptes 2017.

Nos contrôles ont consisté à démontrer que les conditions d'une gestion conforme à la loi et aux règlements étaient réunies.

La commission de contrôle exprime sa reconnaissance à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la CCAP pour leur travail et leur engagement au sein de l'institution. L'introduction d'un nouveau système informatique, la mise en place de la nouvelle structure au sein de la CCAP et la volatilité des marchés financiers en 2018 sont les défis actuels auxquels l'institution doit faire face. Par conséquent, la prudence doit rester de rigueur pour maintenir le taux de couverture de la CCAP supérieur à 100% et assurer ainsi la sécurité à long terme.

La CCAP a confirmé son importance en matière d'activités commerciales, en particulier à travers ses produits d'assurance et ses investissements immobiliers réalisés dans le canton. Elle représente une institution profitable à notre économie cantonale.

Veillez croire, Monsieur le Président, Madame la conseillère d'Etat et Messieurs les conseillers d'Etat, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 24 octobre 2018

LA COMMISSION DE CONTRÔLE
Jacques Rais, président
Christophe Gardet, secrétaire
Laurence Vaucher, membre





PITTET ASSOCIÉS

Société de conseil

RAPPORT DE L'ACTUAIRE-CONSEIL POUR L'EXERCICE 2017

Selon le cahier des charges qui régit notre activité auprès de la Caisse Cantonale d'Assurance Populaire (ci-après : la CCAP ou la Caisse), la mission ordinaire de l'actuaire-conseil consiste principalement à contrôler les éléments de nature actuarielle qui interviennent dans le bouclage annuel de la Caisse.

La CCAP est une institution qui pratique l'assurance sur la vie. A ce titre, elle est tenue d'inscrire au passif de son bilan le montant des réserves techniques relatives à l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère et garantit. Les réserves techniques, composées principalement des réserves mathématiques (capitaux de prévoyance), représentent la valeur des engagements actuariels (capitaux de prévoyance et provisions techniques) de la CCAP vis-à-vis de ses assurés. Nos contrôles concernant le bouclage de l'exercice 2017 ont donc porté essentiellement sur l'exactitude et l'intégralité des réserves techniques au 31 décembre 2017.

Les contrôles par sondages qui ont été effectués en date du 30 mai 2018 montrent que les réserves techniques de la CCAP, à la fin de l'exercice sous revue, sont complètes et qu'elles ont été déterminées conformément aux règles du calcul actuariel et aux bases techniques (tables de mortalité et taux d'intérêt technique) en vigueur. Le résultat de nos contrôles ainsi que nos commentaires détaillés font chaque année l'objet d'un rapport circonstancié au Conseil d'administration de la Caisse.

Les capitaux de prévoyance et provisions techniques de la CCAP s'élevaient à **CHF 239'269'286.-** pour les assurances individuelles et à **CHF 603'455'081.-** pour les assurances collectives, soit au total à **CHF 842'724'367.-** (assurances individuelles et collectives), au 31 décembre 2017. Ils ont augmenté de **CHF 37'327'457.-** ou de **4.6 %** par rapport à ceux de l'exercice précédent. En 2015, les engagements actuariels avaient augmenté de 7.3%.

Selon les comptes 2017 audités de la CCAP, le degré de couverture s'élève à **111.39 %** au 31 décembre 2017. Il était de 107.32 % à la fin 2016.

L'actuaire-conseil
Stéphane Riesen

Lausanne, le 1^{er} octobre 2018



Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, Neuchâtel

**Rapport de l'organe de révision
à la Commission de contrôle**

Comptes annuels 2017



KPMG SA
Audit Suisse romande
Rue du Seyon 1
CH-2000 Neuchâtel

Case postale 2572
CH-2001 Neuchâtel

Téléphone +41 58 249 61 30
Téléfax +41 58 249 61 58
www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à la Commission de contrôle de la

Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, Neuchâtel

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à la loi sur la CCAP et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à la loi sur la CCAP et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

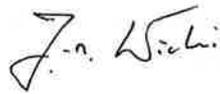
- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.



Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA



Jean-Marc Wicki
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Gaëtan Moritz
Expert-réviseur agréé

Neuchâtel, le 1^{er} octobre 2018

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

		31.12.2017	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2016
		Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé
		CHF	CHF	CHF	CHF
ACTIF	Réf.				
Placements					
Liquidités		24'705'654.58	9'795'787.42	34'501'442.00	65'314'203.56
Fonds de placements marché monétaire		566'343.53	224'555.11	790'898.64	799'325.52
Créances libellées en un montant fixe					
- Fonds de placements obligations		151'185'803.40	59'945'142.75	211'130'946.15	198'872'135.41
- Prêts à des corporations de droit public	VI 4	13'533'836.40	5'366'163.60	18'900'000.00	18'850'000.00
- Fonds de placements obligations convertibles	VI 8	23'933'900.88	9'489'787.22	33'423'688.10	26'675'483.36
Fonds de placements actions		180'315'798.86	71'495'180.50	251'810'979.36	209'282'679.78
Fonds de placements immobiliers		32'793'401.74	13'002'577.66	45'795'979.40	41'131'977.59
Immeubles	VI 7	142'245'949.17	56'400'492.23	198'646'441.40	176'207'268.40
Créances hypothécaires	VI 6	49'822'125.37	19'754'463.39	69'576'588.76	68'105'145.36
Placements alternatifs					
- Fonds de placements alternatifs		41'260'241.10	16'359'677.87	57'619'918.97	40'579'096.48
- Fonds de placements privés	VI 8	15'094'581.97	5'984'998.92	21'079'580.89	17'600'844.23
- Participations et prêts divers	VI 5	358'038.00	658'483.00	1'016'521.00	903'448.00
- Fonds de placements infrastructure		3'226'628.53	1'279'357.61	4'505'986.14	2'411'121.00
Instruments financiers dérivés	VI 9	5'638'388.98	2'235'620.18	7'874'009.16	7'624'254.09
		684'680'692.51	271'992'287.46	956'672'979.97	874'356'982.78
Compte de régularisation de la répartition collective / individuelle	VII 3	(4'360'727.13)	4'360'727.13	0.00	0.00
Compte de régularisation actif	VII 1	5'465'572.95	806'995.86	6'272'568.81	6'254'736.13
Actifs provenant de contrats d'assurance	V 2	11'393'740.00	178'289.00	11'572'029.00	16'329'240.00
TOTAL DE L'ACTIF		697'179'278.33	277'338'299.45	974'517'577.78	896'940'958.91

		31.12.2017	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2016
		Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé
		CHF	CHF	CHF	CHF
PASSIF	Réf.				
Engagements					
Prestations de libre-passage et rentes		4'458'848.10	93'672.85	4'552'520.95	7'011'617.85
Banques / Assurances		0.00	0.00	0.00	0.00
Autres dettes	VII 4	622'879.92	1'895'545.35	2'518'425.27	2'980'622.60
		5'081'728.02	1'989'218.20	7'070'946.22	9'992'240.45
Compte de régularisation passif	VII 2	15'850'795.39	9'132'691.38	24'983'486.77	18'929'249.14
Réserve de cotisations des employeurs	V 11	2'025'025.16	0.00	2'025'025.16	1'926'960.96
Provisions non techniques	VII 5	950'339.44	793'897.46	1'744'236.90	1'720'905.10
Capitaux de prévoyance et provisions techniques					
Capital de prévoyance des assurés actifs	V 3	429'256'291.00	228'111'579.00	657'367'870.00	634'856'804.00
Capital de prévoyance pour les rentiers	V 6	150'088'111.00	2'708'801.00	152'796'912.00	136'508'846.00
Passifs résultant de contrats d'assurance	V 12	9'543'952.77	2'573'634.13	12'117'586.90	12'820'029.55
Provisions techniques	V 9	14'566'726.00	5'875'272.00	20'441'998.00	21'211'230.00
		603'455'080.77	239'269'286.13	842'724'366.90	805'396'909.55
Réserve de fluctuation de valeurs	VI 3	69'816'309.55	26'153'206.28	95'969'515.83	58'974'693.71
Capital de la fondation, fonds libres / Découvert					
Situation en début de période		0.00	0.00	0.00	0.00
Excédent de charges		0.00	0.00	0.00	0.00
Situation en fin de période		0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DU PASSIF		697'179'278.33	277'338'299.45	974'517'577.78	896'940'958.91

	2017	2017	2017	2016
	Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF	CHF
	Réf.			
Cotisations et apports ordinaires et autres				
Cotisations des salariés	17'815'370.20	0.00	17'815'370.20	17'373'352.50
Cotisations des employeurs	20'519'704.10	0.00	20'519'704.10	20'079'304.10
Primes uniques et rachats	2'697'005.45	0.00	2'697'005.45	1'742'363.70
Primes périodiques	0.00	22'272'252.85	22'272'252.85	21'603'689.75
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur	VII 220'578.35	0.00	220'578.35	490'210.45
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement des cotisations	VII (122'514.10)	0.00	(122'514.10)	(524'311.05)
	41'130'144.00	22'272'252.85	63'402'396.85	60'764'609.45
Prestations d'entrée				
Apports de libre-passage / Primes uniques	33'009'554.06	1'228'577.10	34'238'131.16	55'502'876.50
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce	551'395.00	0.00	551'395.00	209'309.35
	33'560'949.06	1'228'577.10	34'789'526.16	55'712'185.85
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	74'691'093.06	23'500'829.95	98'191'923.01	116'476'795.30
Prestations réglementaires				
Rentes de vieillesse (y.c. rentes d'enfants de retraités)	(6'469'566.10)	(220'994.60)	(6'690'560.70)	(6'063'709.35)
Rentes de survivants (y.c. rentes d'orphelins)	(1'208'955.20)	0.00	(1'208'955.20)	(1'010'670.60)
Rentes d'invalidité (y.c. rentes d'enfants d'invalides)	(2'936'964.20)	(203'618.85)	(3'140'583.05)	(3'042'031.45)
Autres prestations réglementaires	0.00	(1'590.30)	(1'590.30)	(122'279.45)
Prestations en capital à la retraite	(9'513'452.65)	(8'109'300.00)	(17'622'752.65)	(16'757'502.95)
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	(1'439'964.70)	(832'150.00)	(2'272'114.70)	(2'469'064.05)
	(21'568'902.85)	(9'367'653.75)	(30'936'556.60)	(29'465'257.85)
Prestations extra-réglementaires	0.00	0.00	0.00	0.00

	2017 Collectives CHF	2017 Individuelles CHF	2017 Consolidé CHF	2016 Consolidé CHF
	Réf.			
Prestations de sortie				
Prestations de libre-passage en cas de sortie / Rachats de polices	(37'332'777.64)	(1'941'440.55)	(39'274'218.19)	(40'353'250.97)
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	(2'111'186.65)	(110'622.10)	(2'221'808.75)	(2'826'592.63)
	(39'443'964.29)	(2'052'062.65)	(41'496'026.94)	(43'179'843.60)
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	(61'012'867.14)	(11'419'716.40)	(72'432'583.54)	(72'645'101.45)
Dissolution/ (Constitution) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations				
Dissolution/(Constitution) de capitaux de prévoyance assurés actifs	(5'175'751.00)	(13'076'672.00)	(18'252'423.00)	(34'948'620.00)
Dissolution/(Constitution) de capitaux de prévoyance rentiers	(21'230'750.00)	185'473.00	(21'045'277.00)	(14'387'656.00)
Dissolution/(Constitution) de provisions techniques	1'667'541.00	(898'309.00)	769'232.00	797'969.00
(Dissolution)/Constitution de réserves de cotisations employeurs	(98'064.25)	0.00	(98'064.25)	30'225.90
Rémunération du capital d'épargne	(4'258'643.00)	0.00	(4'258'643.00)	(5'118'411.00)
	(29'095'667.25)	(13'789'508.00)	(42'885'175.25)	(53'626'492.10)
Produits de prestations d'assurance				
Prestations d'assurance	3'201'829.61	89'766.16	3'291'595.77	3'666'435.28
Part aux bénéfices des assurances	0.00	148'400.06	148'400.06	218'179.83
	3'201'829.61	238'166.22	3'439'995.83	3'884'615.11
Charges d'assurance				
Primes d'assurance, part risques	(2'805'139.00)	(592'544.64)	(3'397'683.64)	(3'133'980.28)
Primes d'assurance, part frais de gestion	(393'570.00)	0.00	(393'570.00)	(385'268.00)
Primes uniques d'assurance réserve risques	0.00	0.00	0.00	0.00
Utilisation de la part aux bénéfices des assurances	0.00	0.00	0.00	(157'635.73)
Cotisations au fonds de garantie	(201'928.85)	0.00	(201'928.85)	(162'776.05)
	(3'400'637.85)	(592'544.64)	(3'993'182.49)	(3'839'660.06)
Résultat net de l'activité d'assurance	(15'616'249.57)	(2'062'772.87)	(17'679'022.44)	(9'749'843.20)

	2017 Collectives CHF	2017 Individuelles CHF	2017 Consolidé CHF	2016 Consolidé CHF
	Réf.			
Résultat net des placements				
Liquidités	(32'287.90)	(12'802.15)	(45'090.05)	(22'909.15)
Fonds de placements marché monétaire	(3'066.87)	(1'216.01)	(4'282.88)	(4'373.72)
Créances libellées en un montant fixe				
- Fonds de placements obligations	5'621'920.47	2'229'090.41	7'851'010.88	4'585'538.45
- Prêts à des corporations de droit public	345'108.03	136'835.27	481'943.30	489'994.10
- Fonds de placements obligations convertibles	1'429'666.72	566'862.58	1'996'529.30	154'465.17
Fonds de placements actions	31'177'343.91	12'361'811.02	43'539'154.93	9'820'586.32
Fonds de placements immobiliers	3'306'986.88	1'311'219.68	4'618'206.56	3'231'157.10
Immeubles	5'154'106.13	2'043'602.12	7'197'708.25	6'878'497.40
Créances hypothécaires	1'030'413.24	408'558.66	1'438'971.90	1'463'749.10
Placements alternatifs				
- Fonds de placements alternatifs	3'112'705.15	1'234'187.01	4'346'892.16	1'809'976.15
- Fonds de placements privés	2'348'744.68	931'276.83	3'280'021.51	2'289'981.43
- Participations et prêts divers	7'160.76	18'466.29	25'627.05	20'509.50
- Fonds de placements infrastructure	195'059.88	77'341.21	272'401.09	81'554.63
Instruments financiers dérivés	(5'074'686.70)	(2'012'112.33)	(7'086'799.03)	(4'992'769.18)
Frais d'administration et de gestion de fortune	(4'727'721.65)	(1'874'540.75)	(6'602'262.40)	(5'537'108.35)
VI 12	43'891'452.73	17'418'579.84	61'310'032.57	20'268'848.95
Dissolution/(Constitution) des provisions non techniques	VII 5 40'263.87	(153'464.69)	(113'200.82)	(52'724.25)
Autres produits				
Produits de prestations fournies	284'821.15	0.00	284'821.15	322'830.03
Produits divers	2'536.76	3'288.04	5'824.80	15'426.65
VII 6	287'357.91	3'288.04	290'645.95	338'256.68

		2017	2017	2017	2016
		Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé
		CHF	CHF	CHF	CHF
	Réf.				
Autres frais	VII 7	(150'235.24)	(16'331.00)	(166'566.24)	(152'936.80)
Frais d'administration					
Administration générale		(2'888'052.98)	(2'433'997.57)	(5'322'050.55)	(6'765'214.91)
Courtage		(450'646.90)	(508'176.80)	(958'823.70)	(1'650'655.60)
Organe de révision et expert en matière de prévoyance		(52'047.27)	(20'636.73)	(72'684.00)	(68'987.95)
Autorité de surveillance		(16'669.50)	0.00	(16'669.50)	(6'169.70)
Marketing et de publicité		(198'237.87)	(78'601.28)	(276'839.15)	(253'498.55)
		(3'605'654.52)	(3'041'412.38)	(6'647'066.90)	(8'744'526.71)
Excédent de (charges)/produits avant dissolution/(constitution) de la réserve de fluctuation de valeurs		24'846'935.18	12'147'886.94	36'994'822.12	1'907'074.67
Dissolution/(Constitution) de la réserve de fluctuation de valeurs	VI 3	(24'846'935.18)	(12'147'886.94)	(36'994'822.12)	(1'907'074.67)
Excédent de produits/(charges)		0.00	0.00	0.00	0.00

I Bases et organisation

I 1 Forme juridique et but

La Caisse Cantonale d'Assurance Populaire (ci-après : CCAP) est un établissement autonome de droit public indépendant de l'Etat et doté de la personnalité juridique. La CCAP a un caractère social et a pour but de pratiquer toutes les formes de l'assurance sur la vie et combinaisons d'assurances de personnes, conformément au principe de la mutualité. Pour accomplir ses tâches, elle peut assumer la gérance et la gestion d'institutions de prévoyance.

L'activité de la CCAP est régie par la loi cantonale du 1er septembre 2009 sur la CCAP, entrée en vigueur au 1er janvier 2010 ainsi que par son règlement d'exécution du 16 décembre 2009 édicté par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel, modifié selon l'arrêté du 8 février 2017.

I 2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

En application de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP), la CCAP est enregistrée dans le registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale à Lausanne. Elle cotise au Fonds de garantie LPP.

I 3 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation :	Daté de 1898
Loi cantonale sur la CCAP (LCCAP):	Datée du 1er septembre 2009
Règlement d'exécution de la loi sur la CCAP :	Daté du 16 décembre 2009
Règlement de prévoyance :	Version du 1er janvier 2013
Règlement de placements :	Version du 20 avril 2016
Règlement sur les passifs actuariels :	Version du 31 décembre 2017
Règlement sur la liquidation partielle :	Version du 1er janvier 2005
Règlement sur le blanchiment d'argent :	Version du 1er janvier 2016
Règlement pour les provisions non techniques :	Version du 12 décembre 2016

I 4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

<u>Conseil d'administration</u>		<u>Fonction</u>	<u>Représentation</u>
M. Berberat	Didier	Président	Etat
M. Baudoin	Jean-Claude	Administrateur	Etat
M. Stauffer	Yanick	Administrateur	Etat
M. Debély	Roland	Vice-président	Assurés
M. Grisel	Gérard	Administrateur	Assurés
M. Lavanchy	Daniel	Administrateur	Assurés
Mme Pantillon	Veronika	Administrateur	Assurés

Le Conseil d'administration s'engage vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et d'un autre membre du Conseil. En cas d'empêchement, le vice-président et un autre membre du Conseil peuvent les remplacer. Nommé par le Conseil d'administration, le Directeur gère la CCAP dans les limites fixées par la loi et selon l'article 16 LCCAP.

<u>Commission de contrôle</u>		<u>Fonction</u>
M. Rais	Jacques	Président
Mme Vaucher	Laurence	Secrétaire
M. Gardet	Christophe	Membre

Au début de chaque période législative, le Conseil d'Etat désigne une Commission de contrôle de trois membres chargée de contrôler la gestion, les opérations de la Caisse et l'emploi des fonds (article 14 LCCAP).

Personnes responsables impliquées dans la gestion

Direction :	M. Dimitri Kroemer
Tenue de la comptabilité et gestion de la fortune :	M. Jean-Bernard Uldry
Gestion actuarielle et administrative :	Mme Sandra Noirjean
Gérance du RP - Fonds institutionnel	Retraites Populaires
Banque dépositaire :	Banque Pictet & Cie

Les membres du Conseil d'administration, de la Commission de contrôle ainsi que les personnes responsables impliquées dans la gestion sont tenus de respecter les prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité édictées à l'article 3 du règlement de placements de la Caisse.

I 5 Experts, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle :	Pittet Associés SA, M. Stéphane Riesen
Organe de révision :	La Commission de contrôle, nommée par le Conseil d'Etat, confie à KPMG SA le mandat d'effectuer des vérifications et de lui adresser un rapport sur ses travaux et constatations.
Autorité de surveillance :	Conformément aux articles 6, 11h et 14e LCCAP : Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel exerce la haute surveillance de la CCAP. Les comptes annuels sont soumis au Conseil d'administration et à la Commission de contrôle qui établissent leurs rapports sur les comptes et les transmettent au Conseil d'Etat. En outre, la CCAP est soumise à la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale à Lausanne (AS-SO) pour les assurances collectives.

I 6 Gestion paritaire

Conformément à l'article 51 de la LPP, il est créé, pour chaque preneur d'assurance d'un contrat d'assurance de groupe, un Comité de prévoyance dans lequel salariés et employeurs ont le droit de désigner le même nombre de représentants.

I 7 Employeurs affiliés (nombre de contrats)		31.12.2017	31.12.2016
		Collectives	Collectives
Etat au 1er janvier		657	628
Nouveaux contrats	(203 personnes assurées)	75	55
Contrats résiliés	(99 personnes assurées)	(39)	(26)
Etat au 31 décembre		693	657



II Membres actifs et rentiers

II 1 Assurés actifs		31.12.2017	31.12.2016
		Collectives	Collectives
Etat au 1er janvier	(épargne et risque)	7'680	7'677
Entrées		1'782	1'477
Sorties		(1'491)	(1'474)
Etat au 31 décembre		7'971	7'680
II 2 Bénéficiaires de rentes		31.12.2017	31.12.2016
		Collectives	Collectives
Retraités		517	472
Invalides		217	223
Veuves et veufs		121	113
Enfants et orphelins		134	130
Total		989	938
Etat au 1er janvier		938	882
Entrées		95	111
Sorties		(44)	(55)
Etat au 31 décembre		989	938

III Nature de l'application du but

III 1 Explication des plans de prévoyance

La Caisse a adopté plusieurs plans de prévoyance dits "en primauté des cotisations" au sens de l'article 15 LFLP, de type épargne plus risques, adaptés à chaque structure d'entreprise :

- Miner : Ce plan permet d'assurer les prestations minimales selon la LPP.
- Flexi-Riner : Ce plan permet de garantir des prestations risques en % du salaire, en vue d'améliorer les prestations pour risques décès et invalidité. Ce plan permet également d'opter pour une déduction de coordination plus basse ou un déplaçonnement des salaires assurés.
- Flexi-Super : Sans déduction de coordination, le salaire AVS sert de base de calcul à la cotisation épargne. Les prestations pour risques décès et invalidité sont calculées en % du salaire.
- Flexi-Liner : Sans déduction de coordination, le salaire AVS sert de base de calcul à la cotisation épargne. Le taux de cotisation épargne est linéaire pour toutes les classes d'âge. Les prestations pour risques décès et invalidité sont calculées en % du salaire.

III 2 Financement, méthodes de financement

Le financement de la Caisse est assuré par :

- les versements réglementaires des assurés et des employeurs
- les apports de libre-passage
- les primes uniques et rachats de prestations
- les revenus de la fortune.

III 3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

L'adaptation des rentes à l'évolution des prix a été effectuée selon les minimaux décidés par le Conseil fédéral.

En complément aux plans de prévoyance, la CCAP offre des plans particuliers sur demande, notamment :

- un pont AVS dans la perspective d'une retraite anticipée
- une assurance de risques (compensation des pertes de prestations) pour les assurés qui ont effectué un retrait dans le cadre de la LFLP.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

IV 1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les éléments des comptes annuels de la CCAP relatifs à l'activité de prévoyance professionnelle sont identifiés séparément et présentés en conformité avec les prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26. Les dispositions de la Swiss GAAP RPC 26 ont été appliquées par analogie aux assurances individuelles.

IV 2 Principes comptables et d'évaluation

Portefeuille de titres

L'ensemble du portefeuille de titres (y compris les instruments financiers dérivés) est évalué à la valeur du marché.

Participations, prêts divers et créances hypothécaires

Les prêts divers et créances hypothécaires figurent au bilan à leur valeur nominale, sous déduction des corrections de valeur nécessaires.

Il en va de même pour la participation dans la coopérative "EPONA" (les sociétaires n'ayant droit qu'au remboursement de la valeur nominale de leur part).

Immeubles

Les immeubles sont évalués à leur valeur vénale, déterminée sur la base de l'expertise d'un architecte.

Réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée sur la base de l'étude ALM de Retraites Populaires présentée au Conseil d'administration de la CCAP le 22 février 2016. La réserve de fluctuation de valeur est calculée à raison de 15% du total des engagements avant attribution du bénéfice à la provision pour participation aux excédents de la Caisse.

IV 3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant.

V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

V 1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Caisse a conclu un contrat de réassurance avec PK Rück dès le 1er janvier 2015 pour couvrir les risques invalidité et décès.

V 2 Explications des actifs de contrats d'assurance

	31.12.2017	31.12.2016
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Avoirs chez les réassureurs	11'393'740.00	16'085'241.00
Total des actifs provenant de contrats d'assurance	11'393'740.00	16'085'241.00

Les avoirs chez les réassureurs ressortent du document "Engagements actuariels assurances collectives au 31 décembre 2017", établi par le service actuariel de la CCAP et validé par l'expert.

Etant donné que le montant brut des risques et des prestations de la CCAP est provisionné dans les capitaux de prévoyance, le montant figurant dans cette rubrique correspond aux prestations de rentes cédées aux réassureurs et à la réserve risque déposée auprès de PK Rück.

V 3 Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

	31.12.2017	31.12.2016
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier des capitaux de prévoyance	419'821'897.00	396'923'178.00
Bonifications de l'exercice	32'139'561.71	31'320'949.22
Primes uniques et rachats	2'697'005.45	1'742'363.70
Apports de libre-passage	33'001'364.06	46'407'560.45
Remboursement des versements pour l'EPL / divorce	551'395.00	209'309.35
Prestations à la retraite (capital et rente)	(22'260'793.50)	(19'725'892.45)
Diminution due aux décès et invalidité	(1'511'278.02)	(1'081'502.19)
Prestations de libre-passage	(30'020'516.35)	(30'664'652.00)
Prestations de résiliation de contrat	(7'309'800.70)	(7'822'102.75)
Versements pour l'EPL / divorce	(2'111'186.65)	(2'605'725.33)
Rémunération des capitaux de prévoyance	4'258'643.00	5'118'411.00
Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs	429'256'291.00	419'821'897.00

V 4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2017	31.12.2016
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	257'274'077.85	251'715'180.60

Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral 1.00% 1.25%

V 5 Information sur la répartition des capitaux de prévoyance des assurés actifs

A titre informatif, ci-après la répartition des capitaux de prévoyance des assurés actifs par plan de prévoyance. Les plans ont été regroupés en fonction des critères décrits au point III 1 ci-dessus.

Assurances collectives par type de plan	31.12.2017	31.12.2016
Miner	62'684'467.40	64'405'843.99
Flexi-Riner	160'993'738.60	153'543'389.44
Flexi-Super	71'106'502.20	69'493'442.34
Flexi-Liner	57'887'972.24	57'896'142.13
Assurés invalides	25'026'928.00	23'268'865.00
Libre passage	50'146'282.08	49'841'508.64
Pont-AVS	4'983.00	44'925.00
Ass Funéraires	1'405'417.48	1'327'780.46
Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs	429'256'291.00	419'821'897.00

V 6 Développement du capital de couverture pour les rentiers

	31.12.2017	31.12.2016
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde du capital de couverture au 1er janvier	133'548'862.00	117'142'262.00
Modification liée aux mutations durant l'exercice	16'539'249.00	16'406'600.00
Total du capital de prévoyance pour les rentiers	150'088'111.00	133'548'862.00

Nombre de bénéficiaires de rentes au 31 décembre 989 938



V 7 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'actuaire-conseil a établi un rapport portant sur l'analyse technique des comptes arrêtés au 31 décembre 2017. Il ressort de ce rapport que le degré de couverture légal s'élève à 111.39 % à fin 2017.

L'actuaire-conseil a d'autre part attesté que les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont complets et qu'ils ont été déterminés conformément aux règles de calcul actuariel et aux bases techniques en vigueur.

V 8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

La Caisse a adopté, pour les assurés actifs, un tarif propre issu des bases techniques KL 1995 à 3.5%, avec des adaptations de la prime invalidité et de la prime décès.

Les engagements de prévoyance des rentiers sont calculés, dès le 31.12.2017, avec les bases techniques LPP 2015 (P2015) à 2.00%. (2016 : LPP 2010 (v2013) à 2.25%)

V 9 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Mouvement des provisions techniques durant l'exercice

	31.12.2017	31.12.2016
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde des provisions techniques au 1er janvier	16'234'267.00	17'280'567.00
Dissolution de l'exercice	(1'667'541.00)	(1'046'300.00)
Total des provisions techniques	14'566'726.00	16'234'267.00

Composition des provisions techniques

	31.12.2017	31.12.2016
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Provision pour fluctuation des risques	4'243'034.00	4'261'604.00
Provision d'adaptation des rentes en cours	5'452'400.00	5'391'193.00
Provision de longévité	1'371'292.00	3'581'470.00
Provision pour changement taux technique	3'500'000.00	3'000'000.00
Total des provisions techniques	14'566'726.00	16'234'267.00

Le calcul des provisions techniques, ainsi que leurs attributions et leurs utilisations, sont fixés dans le règlement sur les passifs de nature actuarielle.

La provision pour fluctuation des risques est destinée à couvrir les risques invalidité et décès à charge de la CCAP et à atténuer à court terme les fluctuations défavorables des risques en prenant en considération, le cas échéant, la couverture de réassurance existante.

Au 1er janvier 2015, la CCAP a opté pour une nouvelle solution de réassurance (réassurance complète des risques) auprès de PK Rück. Une réserve de risques a été constituée auprès de ce réassureur ; elle est alimentée par les primes et débitée des sinistres.

La provision d'adaptation des rentes en cours est destinée à financer le coût de l'adaptation obligatoire des rentes selon la LPP. Elle est déterminée selon les règles édictées par le Pool de l'assurance de l'adaptation des rentes au renchérissement, auquel la CCAP est affiliée en tant que membre.

La provision de longévité est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie qui se mesure lors de chaque changement de tables actuarielles. Elle sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles. Elle est fixée par année à 0.5% du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

La provision pour changement de taux technique est destinée à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à l'abaissement du taux technique. L'objectif relatif de cette provision correspond à 2.5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes pour une diminution envisagée du taux d'intérêt technique de 0.25 point.

V 10 Modification des bases et hypothèses techniques

Au 31 décembre 2017, la Caisse a introduit les nouvelles bases techniques LPP 2015 (P2015) et abaissé son taux technique de 2.25% à 2.00% pour les rentiers en assurances collectives, conformément aux recommandations de l'expert.

Le coût induit par ce changement est financé par la provision pour changement du taux technique et par la provision de longévité constituées les années précédentes.

Au 31 décembre 2017, la provision de longévité a été recalculée en prévision des adaptations futures, conformément au règlement des passifs de nature actuarielle.

La provision pour changement du taux technique a été reconstituée à hauteur de 3.5 millions afin de faire face à une nouvelle baisse du taux technique à court terme.

L'impact du changement de bases techniques au 31.12.2017 est récapitulé ci-après :

	Variation	LPP 2015 2.00%	LPP 2010 2.25%
Capitaux de prévoyance pour les rentiers	3'822'774.00	150'088'111.00	146'265'337.00
Part des capitaux de prévoyance à charge des réassureurs	77'552.00	(10'226'095.00)	(10'303'647.00)
Coût du changement de bases techniques	3'900'326.00	139'862'016.00	135'961'690.00
Prélèvement sur Provision de longévité	3'581'470.00		
Prélèvement sur Provision changement taux technique	318'856.00		
Financement du changement de bases techniques	3'900'326.00		

V 11 Réserves de contributions des employeurs sans renonciation à l'utilisation

	31.12.2017	31.12.2016
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier	1'926'960.96	1'957'186.86
Apports des affiliés	220'578.35	490'210.45
Prélèvements durant l'exercice	(122'514.10)	(524'311.05)
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	(0.05)	3'874.70
Solde au 31 décembre	2'025'025.16	1'926'960.96

Les réserves de contributions des employeurs ont été rémunérées au taux de 0.00% en 2017 (2016 : 0.25%).

V 12 Explications des passifs résultant de contrats d'assurance

	31.12.2017	31.12.2016
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Provision de répartition des excédents aux assurés	3'273'505.57	5'604'901.67
Provision pour participations créditées aux assurés	6'270'447.20	4'539'331.45
Total des provisions résultant de contrats d'assurance	9'543'952.77	10'144'233.12

La provision de répartition des excédents aux assurés se compose de l'excédent des participations aux bénéfices qui n'a pas encore été crédité aux assurés.

Pour l'année 2017, en application du nouveau règlement pour les passifs de nature actuarielle, aucune attribution à la provision de répartition des excédents aux assurés n'a été effectuée (2016: CHF 157'635.73)

	31.12.2017	31.12.2016
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
<i>Mouvement de la provision de répartition des excédents aux assurés</i>		
Solde au 1er janvier	5'604'901.67	6'190'236.49
Transfert à la provision pour participations créditées aux assurés	(2'331'396.10)	(742'970.55)
Attribution de l'année à la provision	0.00	157'635.73
Solde au 31 décembre	3'273'505.57	5'604'901.67

Chaque assuré actif possède un compte de participation aux excédents. Ces comptes sont alimentés par décision du Conseil d'administration au moyen des excédents des participations aux bénéfices encaissés par la CCAP.

	31.12.2017	31.12.2016
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
<i>Mouvement de la provision pour participations créditées aux assurés</i>		
Solde au 1er janvier	4'539'331.45	4'339'010.05
Attributions de l'exercice, y compris intérêts	2'331'396.10	742'970.55
Répartitions payées aux assurés sortis	(600'280.35)	(542'649.15)
Solde au 31 décembre	6'270'447.20	4'539'331.45

V 13 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

	31.12.2017	31.12.2016
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
a) Pour les assurances Collectives uniquement :		
Total de l'actif	697'179'278.33	645'951'492.91
Engagements	(5'081'728.02)	(8'088'452.31)
Compte de régularisation passif	(15'850'795.39)	(10'278'622.74)
Réserve de contribution des employeurs	(2'025'025.16)	(1'926'960.96)
Provisions non techniques	(950'339.44)	(938'823.41)
Fortune à disposition pour couvrir les engagements réglementaires	673'271'390.32	624'718'633.49
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	603'455'080.77	579'749'259.12
Degré de couverture "2ème pilier"	111.57%	107.76%

	31.12.2017	31.12.2016
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
b) Pour l'ensemble des activités de la CCAP :		
Total de l'actif	974'517'577.78	896'940'958.91
Engagements	(7'070'946.22)	(9'992'240.45)
Compte de régularisation passif	(24'983'486.77)	(18'929'249.14)
Réserve de contribution des employeurs	(2'025'025.16)	(1'926'960.96)
Provisions non techniques	(1'744'236.90)	(1'720'905.10)
Fortune à disposition pour couvrir les engagements réglementaires	938'693'882.73	864'371'603.26
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	842'724'366.90	805'396'909.55
Degré de couverture "consolidé"	111.39%	107.32%

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

VI 1 Organisation de l'activité de placements, conseillers en placements et gestionnaire en placements, règlement de placements

L'activité de placements est régie par le règlement de placements en vigueur depuis le 1er janvier 2015, qui a été modifié selon la réforme structurelle. Ce règlement a pour but de régir la gestion des actifs ainsi que les compétences du Conseil d'administration, de la Commission de contrôle, de la Commission de placements et de la Direction, pour assurer une répartition appropriée des risques dans le respect des dispositions de la LPP, et notamment des limites de placements fixées par l'OPP2. La Direction gère la fortune de la CCAP dans le cadre de ces limites.

Mandataire	Activité	Type d'agrément
Banque Pictet & Cie à Genève	dépositaire des titres	FINMA
Retraites Populaires à Lausanne	gestionnaire des titres	-

VI 2 Utilisation des extensions (art. 50 OPP2)

Néant.

VI 3 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs a été défini sur la base de l'étude ALM de Retraites Populaires présentée au Conseil d'administration de la CCAP le 22 février 2016. Pour 2017, la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur a été calculée à raison de 15% du total des engagements avant attribution du bénéfice à la provision pour participation aux excédents, soit CHF 842'724'366.90.

	31.12.2017 Collectives	31.12.2017 Consolidé CHF	31.12.2016 Consolidé CHF
Solde au 1er janvier réserve de fluctuation de valeurs (Dissolution)/Constitution selon compte d'exploitation	44'969'374.37 24'846'935.18	58'974'693.71 36'994'822.12	57'067'618.93 1'907'074.67
Réserve de fluctuation de valeurs au bilan	69'816'309.55	95'969'515.83	58'974'693.60
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs	90'518'204.00	126'408'655.00	120'785'891.00
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeurs	(20'701'894.45)	(30'439'139.17)	(61'811'197.40)
Réserve de fluctuation de valeurs effective en % de la valeur cible	77.1%	75.9%	48.8%

VI 4 Explication des prêts à des corporations de droit public

	31.12.2017 Collectives CHF	31.12.2017 Consolidé CHF	31.12.2016 Consolidé CHF
Prêts directs	13'533'836.40	18'900'000.00	18'850'000.00
Solde au 31 décembre	13'533'836.40	18'900'000.00	18'850'000.00

En 2017, la CCAP a accordé deux nouveaux prêts directs pour un montant de CHF 1'020'000.

VI 5 Explication des participations et prêts divers	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2016
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
EPONA société mutuelle d'assurance générale des animaux	358'038.00	500'000.00	500'000.00
Prêts sur polices	0.00	516'521.00	403'448.00
Solde au 31 décembre	358'038.00	1'016'521.00	903'448.00

Les prêts sur polices concernent uniquement des assurés individuels. La Caisse n'accorde pas de prêts sur polices pour les assurances collectives. La participation Epona est répartie proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

La CCAP a acquis en 2008 une participation d'une valeur nominale de CHF 500'000.00, équivalente à 16.6% du capital d'EPONA société mutuelle d'assurance générale des animaux à Lausanne.

Les prêts sur polices sont rémunérés au taux de 3.0% (2016 à 3.0%) et sont couverts par la réserve mathématique de la police. Les polices sont remises en nantissement à la signature du contrat de prêt.

VI 6 Explication des créances hypothécaires	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2016
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Prêts hypothécaires	49'806'915.63	69'555'348.36	68'070'600.06
Débiteurs hypothécaires	15'209.74	21'240.40	34'545.30
Solde au 31 décembre	49'822'125.37	69'576'588.76	68'105'145.36

Les créances hypothécaires sont réparties proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques relatifs à ces deux types d'assurances.

	2017	2016
Nombre de prêts accordés au 31 décembre	172	165
Taux d'intérêt variable applicable au 31 décembre	2.50%	2.50%

Les nouveaux prêts hypothécaires sont essentiellement accordés sur la base d'un taux fixe revu chaque mois.

Les prêts sont garantis par la mise en gage de cédules hypothécaires. Le risque de perte sur ces positions est également couvert par la provision pour pertes sur débiteurs figurant dans les provisions non techniques (voir point VII 5).

Débiteurs hypothécaires

Les débiteurs hypothécaires représentent les intérêts sur les prêts hypothécaires qui n'ont pas encore été payés par les débiteurs.



VI 7 Indications sur les immeubles	31.12.2017	31.12.2016
	Consolidé	Consolidé
Nombre d'immeubles détenus au 31 décembre	30	28
	CHF	CHF
Revenu locatif brut	10'776'550.65	9'838'709.80
Valeur comptable (<i>y compris panneaux photovoltaïques</i>)	198'646'441.40	176'207'268.40
Valeur d'acquisition (<i>y compris panneaux photovoltaïques</i>)	168'135'267.85	146'589'268.00
Valeur d'assurance incendie	237'742'791.76	197'214'901.06
Valeur cadastrale	122'279'000.00	110'494'000.00

Une partie du parc immobilier est gérée en interne. La gérance des autres immeubles est confiée à Fidimmobil SA et Bolliger Immobilier SA.

En 2017, la CCAP a procédé à la réévaluation de 12 immeubles sur les 30 que compte son parc immobilier.

Une plus-value nette de CHF 993'500.00 a été comptabilisée dans les états financiers 2017 (moins-value de CHF 157'490.00 en 2016).

VI 8 Présentation des placements par catégorie

Catégories de placements	31.12.2017 Collectives	Répartition	Allocation stratégique	Marges tactiques	Limite selon OPP2	31.12.2017 Consolidé	
Liquidités en CHF	24'705'654.58	3.6%	2.0%	1 - 6%	100%	34'501'442.00	3.6%
Fonds de placements marché monétaire	566'343.53	0.1%				790'898.64	0.1%
Créances libellées en un montant fixe	188'653'540.68	27.6%	30.0%			263'454'634.25	27.6%
- FP obligations suisses	53'980'791.79	7.9%	13.0%	10 - 16%	100%	75'384'165.63	7.9%
- Prêts à des corporations de droit public	13'533'836.40	2.0%				18'900'000.00	2.0%
- Fonds de placements obligations convertibles	23'933'900.88	3.5%	4.0%	2 - 6%		33'423'688.10	3.5%
- FP obligations étrangères	97'205'011.61	14.2%	13.0%	10 - 16%		135'746'780.52	14.2%
Fonds de placements actions	180'315'798.86	26.3%	22.0%			251'810'979.36	26.3%
- FP actions suisses	80'014'349.61	11.7%	10.0%	6 - 14%	50%	111'740'024.26	11.7%
- FP actions étrangères	100'301'449.24	14.6%	12.0%	7 - 17%		140'070'955.10	14.6%
Fonds de placements immobiliers	32'793'401.74	4.8%	4.5%			45'795'979.40	4.8%
- FP immobilier	19'229'415.57	2.8%	2.5%	0 - 4%		26'853'875.24	2.8%
- FP immobilier étranger	13'563'986.18	2.0%	2.0%	+/- 2%	30%	18'942'104.16	2.0%
Immeubles	142'245'949.17	20.8%	22.0%	+/- 3%		198'646'441.40	20.8%
Créances hypothécaires	49'822'125.37	7.3%	9.0%	+/- 2%	50%	69'576'588.76	7.3%
Placements alternatifs	59'939'489.59	8.7%	10.5%			84'222'007.00	8.7%
- Fonds de placements alternatifs (Hedge Funds)	41'260'241.10	6.0%	5.0%	+/- 2%		57'619'918.97	6.0%
- Fonds de placements privés	15'094'581.97	2.2%		+/- 2%	15%	21'079'580.89	2.2%
- Participations et prêts divers	358'038.00	0.1%	3.5%	+/- 2%		1'016'521.00	0.1%
- Fonds de placements infrastructure	3'226'628.53	0.4%	2.0%	+/- 2%		4'505'986.14	0.4%
Instruments financiers dérivés	5'638'388.98	0.8%				7'874'009.16	0.8%
Total des placements	684'680'692.51	100%				956'672'979.97	100.0%

Les fonds de placements privés se composent de placements collectifs dans des entreprises non cotées.



Catégories de placements	31.12.2016 Collectives	Répartition	Allocation stratégique	Marges tactiques	Limite selon OPP2	31.12.2016 Consolidé	
Liquidités en CHF	47'011'596.18	7.5%	2.0%	1 - 6%	100%	65'314'203.56	7.5%
Fonds de placements marché monétaire	575'335.33	0.1%				799'325.52	0.1%
Créances libellées en un montant fixe	175'911'540.45	28.0%	30.0%			244'397'618.77	28.0%
- FP obligations suisses	54'062'635.21	8.5%	13.0%	10 - 16%	100%	75'110'361.01	8.5%
- Prêts à des corporations de droit public	13'567'777.60	2.2%				18'850'000.00	2.2%
- Fonds de placements obligations convertibles	19'200'372.71	3.1%	4.0%	2 - 6%		26'675'483.36	3.1%
- FP obligations étrangères	89'080'754.93	14.2%	13.0%	10 - 16%		123'761'774.40	14.2%
Fonds de placements actions	150'636'650.12	23.9%	22.0%			209'282'679.78	23.9%
- FP actions suisses	66'522'173.61	10.6%	10.0%	6 - 14%	50%	92'420'660.88	10.6%
- FP actions étrangères	84'114'476.52	13.3%	12.0%	7 - 17%		116'862'018.90	13.3%
Fonds de placements immobiliers	29'605'810.30	4.6%	4.5%			41'131'977.59	4.6%
- FP immobilier	17'933'446.69	2.7%	2.5%	0 - 4%		24'915'316.28	2.7%
- FP immobilier étranger	11'672'363.61	1.9%	2.0%	+/- 2%	30%	16'216'661.31	1.9%
Immeubles	126'829'762.82	20.2%	22.0%	+/- 3%		176'207'268.40	20.2%
Créances hypothécaires	49'020'449.11	7.8%	9.0%	+/- 2%	50%	68'105'145.36	7.8%
Placements alternatifs	43'971'880.03	7.0%	10.5%			61'494'509.71	7.0%
- Fonds de placements alternatifs (Hedge Funds)	29'207'859.75	4.6%	5.0%	+/- 2%		40'579'096.48	4.6%
- Fonds de placements privés	12'668'665.26	2.0%	3.5%	+/- 2%	15%	17'600'844.23	2.0%
- Participations et prêts divers	359'888.00	0.1%				903'448.00	0.1%
- Fonds de placements infrastructure	1'735'467.03	0.3%	2.0%	+/- 2%		2'411'121.00	0.3%
Instruments financiers dérivés	5'487'755.11	0.9%				7'624'254.09	0.9%
Total des placements	629'050'779.45	100%				874'356'982.78	100.0%

Les fonds de placements privés se composent de placements collectifs dans des entreprises non cotées.

Les limites de placement selon l'OPP2 sont respectées durant tout l'exercice 2017.

Les limites réglementaires selon l'allocation stratégique sont dépassées pour certaines catégories de placement mais les marges tactiques sont respectées durant tout l'exercice 2017.

Les droits de vote pour notre portefeuille en actions suisses sont exercés avec l'appui d'Ethos, la CCAP est membre de l'Engagement Pool. Celui-ci a été créé par Ethos Services afin d'engager le dialogue avec les 100 plus grandes sociétés cotées en Suisse. La participation à ce Pool est réservée aux institutions de prévoyance, aux fondations d'utilité publique ou à des institutions analogues domiciliées en Suisse. Il est actuellement constitué principalement d'institutions de prévoyance publiques ou proches du secteur public.

Le rapport sur les votes est disponible sur le site internet www.ethosfund.ch.

VI 9 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre 2017, la Caisse possède des instruments financiers dérivés sur devises (contrats de change à terme, swaps et options), valorisés au bilan à leur valeur de marché.

Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

<u>Véhicules de placements</u>	<u>Type d'instrument</u>	Valeur nette en CHF au 31.12.2017	Valeur nette en CHF au 31.12.2016
<i>Gestion de la couverture de change:</i>			
	Opérations à terme sur devises	-1'736'888.91	-856'736.84
	Options	4'264.43	38'166.16
<i>Gestion de la couverture actions:</i>			
	Actions suisses	4'168'659.77	2'965'629.67
	Actions étrangères	5'867'271.52	5'807'458.31
		8'303'306.81	7'954'517.30

Les opérations susmentionnées sont intégralement couvertes conformément aux dispositions de l'art. 56 a OPP2.

L'écart entre la valeur de remplacement nette en CHF au 31.12.2017 et la valeur des instruments financiers dérivés au bilan est de CHF 429'297.65 (2016 : CHF 330'263.21) et correspond aux frais de gestion courus au 31 décembre, lesquels ont été comptabilisés aux comptes d'exploitation et en diminution de la valeur des instruments financiers dérivés au bilan.

VI 10 Engagement de capital ouverts (p. ex. placements en private equity)

Néant

VI 11 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Aucun recours au prêt de titres n'a eu lieu durant l'exercice 2017.

VI 12 Explication du résultat net des placements	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2016
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Intérêts	(32'287.90)	(45'090.05)	(22'909.15)
Résultat net sur liquidités	(32'287.90)	(45'090.05)	(22'909.15)
Revenus	3'863.07	5'394.77	5'843.20
Plus-values / (Moins-values) non réalisées	(6'929.93)	(9'677.65)	(10'216.92)
Résultat brut sur fonds de placements marché monétaire	(3'066.87)	(4'282.88)	(4'373.72)
Frais d'administration et de gestion	(2'967.42)	(4'144.00)	(3'634.00)
Résultat net sur fonds de placements marché monétaire	(6'034.29)	(8'426.88)	(8'007.72)
Revenus	2'352'538.00	3'285'318.87	2'992'467.45
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(10'710.86)	(14'957.71)	(11'976.35)
(Pertes) / Gains de change, nets	0.00	0.00	2'054'773.10
Plus-values / (Moins-values), nettes	3'280'093.33	4'580'649.72	(449'725.75)
Résultat brut sur obligations	5'621'920.47	7'851'010.88	4'585'538.45
Frais d'administration et de gestion	(424'066.65)	(592'209.00)	(682'463.00)
Résultat net sur obligations	5'197'853.82	7'258'801.88	3'903'075.45
Revenus	345'108.03	481'943.30	489'994.10
Résultat net sur prêts à des corporations de droit public	345'108.03	481'943.30	489'994.10
Revenus	128'796.09	179'863.72	145'835.00
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(2'603.75)	(3'636.13)	0.00
(Pertes) / Gains de change, nets	0.00	0.00	545'286.35
Plus-values / (Moins-values), nettes	1'303'474.37	1'820'301.71	(536'656.18)
Résultat brut sur fonds de placements obligations convertibles	1'429'666.72	1'996'529.30	154'465.17
Frais d'administration et de gestion	(128'764.07)	(179'819.00)	(145'835.00)
Résultat net sur fonds de placements obligations convertibles	1'300'902.64	1'816'710.30	8'630.17
Revenus	3'280'776.62	4'581'603.93	3'820'213.95
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(17'336.70)	(24'210.70)	(80'784.60)
(Pertes) / Gains de change, nets	0.00	0.00	6'478'603.47
Plus-values / (Moins-values), nettes	27'913'903.99	38'981'761.70	(397'446.50)
Résultat brut sur actions	31'177'343.91	43'539'154.93	9'820'586.32
Frais d'administration et de gestion	(688'867.26)	(962'003.00)	(762'277.00)
Résultat net sur actions	30'488'476.65	42'577'151.93	9'058'309.32
Revenus	1'092'288.81	1'525'381.12	1'247'448.45
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(1'587.15)	(2'216.46)	(8'324.53)
(Pertes) / Gains de change, nets	0.00	0.00	288'132.75
Plus-values / (Moins-values), nettes	2'216'285.22	3'095'041.90	1'703'900.43
Résultat brut sur fonds de placement immobiliers	3'306'986.88	4'618'206.56	3'231'157.10
Frais d'administration et de gestion	(692'728.34)	(967'395.00)	(846'332.00)
Résultat net sur fonds de placement immobiliers	2'614'258.54	3'650'811.56	2'384'825.10

	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2016
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Loyers bruts	7'716'829.28	10'776'550.65	9'838'709.80
Frais d'entretien	(2'269'285.55)	(3'169'056.85)	(1'636'296.35)
Charges d'exploitation (y.c. frais gérance)	(1'004'859.10)	(1'403'285.55)	(1'166'426.05)
Revenus nets sur immeubles	4'442'684.63	6'204'208.25	7'035'987.40
Corrections de valeurs, nettes	711'421.51	993'500.00	(157'490.00)
Résultat net sur immeubles	5'154'106.13	7'197'708.25	6'878'497.40
Revenus	1'030'413.24	1'438'971.90	1'463'749.10
Résultat net sur créances hypothécaires	1'030'413.24	1'438'971.90	1'463'749.10
Revenus	1'576'141.28	2'201'081.00	1'351'447.00
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(7'152.32)	(9'988.22)	(19'939.51)
(Pertes) / Gains de change, nets	0.00	0.00	0.00
Plus-values / (Moins-values), nettes	1'543'716.20	2'155'799.38	478'468.66
Résultat brut sur fonds de placements alternatifs	3'112'705.15	4'346'892.16	1'809'976.15
Frais d'administration et de gestion	(1'576'141.28)	(2'201'081.00)	(1'351'447.00)
Résultat net sur fonds de placements alternatifs	1'536'563.87	2'145'811.16	458'529.15
Revenus	717'638.11	1'002'181.49	981'374.57
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(1'463.98)	(2'044.45)	(4'343.17)
(Pertes) / Gains de change, nets	1'015.75	1'418.50	101'763.21
Plus-values / (Moins-values), nettes	1'631'554.80	2'278'465.97	1'211'186.82
Résultat brut sur fonds de placements privés	2'348'744.68	3'280'021.51	2'289'981.43
Frais d'administration et de gestion	(704'498.48)	(983'832.00)	(947'838.00)
Résultat net sur fonds de placements privés	1'644'246.20	2'296'189.51	1'342'143.43
Revenus	7'160.76	25'627.05	20'509.50
Résultat net sur participations et prêts divers	7'160.76	25'627.05	20'509.50
Revenus	35'074.83	48'982.00	50'126.00
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(5'152.78)	(7'195.85)	(219.74)
(Pertes) / Gains de change, nets	0.00	0.00	0.00
Plus-values / (Moins-values), nettes	165'137.82	230'614.94	31'648.37
Résultat brut sur fonds de placements infrastructure	195'059.88	272'401.09	81'554.63
Frais d'administration et de gestion	(35'074.83)	(48'982.00)	(50'126.00)
Résultat net sur fonds de placements infrastructure	159'985.05	223'419.09	31'428.63
Revenus	0.00	0.00	0.00
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(80'545.46)	(112'481.72)	(131'299.67)
(Pertes) / Gains de change, nets	(653'719.01)	(912'918.47)	(1'472'086.56)
Plus-values / (Moins-values), nettes	(4'340'422.24)	(6'061'398.84)	(3'389'382.95)
Résultat net sur instruments financiers dérivés	(5'074'686.70)	(7'086'799.03)	(4'992'769.18)
Frais gestion de la fortune (mandat RP)	(474'613.31)	(662'797.40)	(747'156.35)
Résultat net des placements	43'891'452.73	61'310'032.57	20'268'848.95

Les résultats nets sur les placements sont répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

Les revenus se composent des intérêts, dividendes, coupons et autres rémunérations des actifs.

Les plus-values / (moins-values) et corrections de valeurs comprennent les gains et pertes réalisés lors de la vente des titres et des immeubles, ainsi que les ajustements de la valeur à la date de bouclage.

Les frais d'administration et de gestion, comprennent les droits de garde, frais de courtage (hors courtage lié à la rémunération des courtiers) et d'achats pour les titres.

Les frais de gestion de la fortune sont calculés selon les TER connus et répartis dans chaque catégorie.

VI 13 Performance moyenne des placements	31.12.2017	31.12.2016
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
Somme de tous les placements au début de l'exercice	874'356'982.78	826'209'544.04
Somme de tous les placements à la fin de l'exercice	956'672'979.97	874'356'982.78
Moyenne de l'état des actifs	915'514'981.38	850'283'263.41
Résultat net des placements	61'310'032.57	20'268'848.95
Performance moyenne des placements	6.7%	2.4%

VI 14 Explication des frais de gestion de la fortune	31.12.2017	31.12.2016
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
Placements		
Total placements	956'672'979.97	874'356'982.78
dont:		
Placement transparents	956'672'979.97	874'356'982.78
Placement non transparents selon l'art. 48a al.3 OPP2	0.00	0.00
Taux de transparence en matière de frais (part des placements transparents)	100%	100%

Etant donné le taux de transparence consolidé, la Caisse a renoncé à présenter cette information pour l'activité collective.

Frais de gestion de fortune	31.12.2017	31.12.2016
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
Frais de gestion comptabilisés directement	662'797.40	747'156.14
Somme des frais calculés pour les placements collectifs	5'939'465.00	4'789'952.00
Frais de gestion de fortune comptabilisés au compte d'exploitation	6'602'262.40	5'537'108.14
Frais de gérance Fidimmobil et Bolliger (compris dans les charges d'exploitation du résultat sur immeubles)	453'047.75	372'241.50
Frais de gestion de fortune totale	7'055'310.15	5'909'349.64
Moyenne des placements	915'514'981.38	850'283'263.41
Frais de gestion en % de la moyenne des placements	0.77%	0.69%

VI 15 Explications des placements chez les employeurs et des réserves de contributions des employeurs

La Caisse n'a pas réalisé de placements auprès des employeurs. Les réserves de contributions des employeurs sont détaillées au point V 11 ci-dessus.

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII 1 Explication du compte de régularisation actif	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2016
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Débiteurs primes périodiques	3'315'632.15	3'868'118.75	3'474'339.80
Impôt anticipé à récupérer	22'746.29	31'765.19	7'285.30
Compte de gérance envers Fidimmobil et Bolliger	87'520.13	122'221.85	120'163.57
Compte courant envers sociétés de réassurance	1'971'641.68	2'155'455.37	2'500'906.01
Loyers et charges à recevoir, stock mazout	63'548.49	88'745.45	94'947.40
Divers	4'484.21	6'262.20	57'094.05
	5'465'572.95	6'272'568.81	6'254'736.13

Les comptes débiteurs primes périodiques et compte courant envers sociétés de réassurances ont été répartis sur une base effective. Les autres comptes ont été répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

VII 2 Explication du compte de régularisation passif	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2016
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Prestations d'assurances transitoires	6'369'770.49	14'874'646.17	10'477'961.94
Primes périodiques encaissées d'avance	7'381'862.75	7'381'862.75	6'609'618.45
Charges liées aux immeubles	344'705.70	481'381.45	573'868.65
Subsides à répartir	233'757.90	233'757.90	221'783.15
Commissions à payer et créanciers autres	1'253'459.14	1'573'528.55	935'276.05
Divers	267'239.41	438'309.95	110'740.90
	15'850'795.39	24'983'486.77	18'929'249.14

Les prestations d'assurances transitoires sont principalement composées des primes uniques payées d'avance.

Les prestations d'assurances transitoires, primes, subsides, commissions et créanciers, et comptes divers ont été répartis sur une base effective. Les autres comptes ont été répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

VII 3 Explication du compte de régularisation de la répartition collective / individuelle

Ce compte de transfert est un compte interne qui permet de réallouer les flux de trésorerie entre la comptabilité des assurances collectives et la comptabilité des assurances individuelles en fonction de la répartition des actifs et passifs effectués lors du bouclage des comptes annuels.



VII 4 Explication des autres dettes	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2016
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Acomptes hypothécaires	622'879.92	869'851.69	556'742.87
Dépôts de primes	0.00	1'068'775.78	1'083'491.63
Fortune libre des entreprises	0.00	0.00	819'191.30
Dépôts retraites à la carte	0.00	573'702.00	515'101.00
Divers	0.00	6'095.80	6'095.80
	622'879.92	2'518'425.27	2'980'622.60

Les dépôts de primes et les dépôts retraites à la carte concernent uniquement les assurances individuelles.

Les acomptes hypothécaires se composent des versements d'avance d'intérêts et de l'amortissement des créances hypothécaires. Les acomptes sont rémunérés au taux de 0.00% (2016: 0.00%). Ils ont été répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

Les comptes de fortune libre des entreprises ont été rémunérés à un taux de 0.00% (2016: 0.25%). Ils concernent uniquement les assurances collectives.

VII 5 Explication des provisions non techniques	31.12.2017	31.12.2016
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
<i>Mouvement des provisions non techniques durant l'exercice</i>		
Solde des provisions non techniques au 1er janvier	1'720'905.10	1'683'851.61
Utilisation de la provision pour pertes sur débiteurs	(90'379.17)	(18'618.76)
Variation du fonds solidarité 3ème pilier	510.15	2'948.00
Constitution nette des provisions sur l'exercice	113'200.82	52'724.25
Solde des provisions non techniques au 31 décembre	1'744'236.90	1'720'905.10
<i>Composition des provisions non techniques</i>		
	31.12.2017	31.12.2016
	Collectives	Consolidé
	CHF	CHF
Provisions pour pertes sur débiteurs	950'339.44	1'327'148.85
Fonds de solidarité 3e pilier	0.00	417'088.05
Total des provisions non techniques au 31 décembre	950'339.44	1'744'236.90

Les provisions pour pertes sur débiteurs ont été réparties proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques relatifs à ces deux types d'assurances. Le montant de la provision est fixé à 1.5% du montant des "créances hypothécaires" et des "prêts à des corporations de droit public" inscrits au bilan de la CCAP. Le Fonds de solidarité 3e pilier a été réparti sur une base effective.

VII 6 Explication des autres produits	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2016
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Intérêts sur comptes de primes	258'701.64	258'701.64	279'438.13
Intérêts sur primes uniques	695.31	695.31	21'807.30
Autres produits divers	27'960.96	31'249.00	37'011.25
	287'357.91	290'645.95	338'256.68



VII 7 Explication des autres frais	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2016
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Intérêts sur prestations de libre-passage versées	(127'547.50)	(127'547.50)	(93'131.92)
Intérêts sur comptes de primes	(22'177.14)	(22'177.14)	(24'113.68)
Intérêts sur comptes de fortune libre	0.00	0.00	(2'042.90)
Autres charges diverses	(510.60)	(16'841.60)	(33'648.30)
	(150'235.24)	(166'566.24)	(152'936.80)

VII 8 Explication des parts aux bénéficiaires des assurances
Néant

VIII Demandes de l'Autorité de surveillance

Par courrier du 2 mars 2016, l'AS-SO a demandé à la CCAP de revoir la structure et l'organisation de la Caisse dans le cadre du 2ème pilier. La CCAP a entamé les démarches pour la création d'une Fondation de prévoyance, entièrement réassurée et gérée par la CCAP au 1er janvier 2018.

Le courrier de l'AS-SO du 10 avril 2018 relatif aux comptes annuels 2016 et à divers règlements est en cours de traitement à la CCAP.

IX Autres informations relatives à la situation financière

IX 1 Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP2)
Néant.

IX 2 Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de contributions des employeurs
Néant.

IX 3 Liquidations partielles
Néant.

IX 4 Separate Accounts
Néant.

IX 5 Mise en gage d'actifs
Néant.

IX 6 Responsabilité solidaire et cautionnements
Néant.

IX 7 Procédures juridiques en cours
Néant.

IX 8 Opérations particulières et transactions sur la fortune
Néant.

X Evénements postérieurs à la date du bilan

Le bouclage des comptes annuels 2017 a été retardé en raison de 2 projets d'ampleurs menés par la CCAP durant l'exercice 2018, à savoir :

- projet de migration informatique ;
- projet de modification de la structure de la Caisse requise par l'AS-SO.